

## **USA : la main dans le sac**

**Michel Husson, Rouge n°2040, 20 novembre 2003**

L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) vient de condamner les Etats-Unis pour les surtaxes appliquées depuis mars 2002 sur ses importations d'acier et qui allaient jusqu'à 30 %. Cette décision confirme celle qui avait été prise en juillet dernier à la suite d'une action engagée par l'Union européenne, le Japon, la Corée du Sud, la Chine, la Suisse, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Brésil.

Cette mesure typiquement protectionniste venait six mois après le 11 septembre et quelques semaines avant des élections législatives. Elle s'inscrivait dans un tournant d'ensemble qui équivaut, dans le domaine économique, à l'unilatéralisme diplomatique. L'objectif est de garantir à tout prix la croissance de l'économie étasunienne, quitte à enfreindre ouvertement les préceptes du libre échange et à exporter la récession. C'est pourquoi l'argument consistant à invoquer les « mesures de sauvegarde » autorisées par l'OMC ne vaut évidemment rien, puisque les importations US avaient déjà baissé de 23 % en 2001. Les mesures sur l'acier faisaient d'ailleurs partie d'une réorientation systématique, comportant également une augmentation massive des subventions à l'*agrobusiness* (et qui a bien contribué à l'échec de Cancun) ainsi qu'une baisse du dollar, véritable déclaration de guerre commerciale. C'est la première leçon qu'il faut retenir : la puissance dominante est libre-échangiste, mais pour les autres. En ce qui la concerne, elle s'arroge tous les droits.

Peut-on pour autant en conclure que l'OMC joue finalement son rôle de régulation ? En réalité, il s'agit principalement d'un différend interimpérialiste, entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui réalisent respectivement 20 % et 15 % de la production mondiale d'acier. L'Union européenne est d'ailleurs bien décidée à appliquer des mesures de rétorsion contre une série de produits comme les textiles, les chaussures, les fruits et légumes, ce qui permet au passage de découvrir que les Etats-Unis exportent des biens qu'une vision simpliste penserait réservés aux pays du Sud. L'OMC apparaît donc comme un lieu de règlement ou de gestion des contradictions qui vont opposer de plus en plus souvent les deux grands pôles de l'économie capitaliste. Mais ce rôle est encore expérimental et la condamnation des Etats-Unis va constituer un test éclairant, selon qu'ils vont se plier à la loi internationale qui est censée être la leur, ou qu'ils vont récuser une institution qui n'est pas totalement à leur botte. Il va être difficile politiquement, pour Bush, de se plier à ce verdict et un nouvel épisode de crise des institutions internationales de l'impérialisme a sans doute été ouvert. Quelle qu'en soit l'issue, notre rejet de l'OMC n'a aucune raison d'être ébranlé par cet incident. Car il ne change rien au rôle d'instrument de contrôle de l'OMC à l'égard des pays dominés du Sud qui consiste à leur interdire par principe des mesures de protection qui seraient pourtant parfaitement légitimes et appropriées dans leur cas.